

# Une rentrée scolaire en questions dans le Perche Normand

Rentrée scolaire oblige, les écoles étaient au cœur des débats du dernier conseil communautaire des communes du Perche normand.



Il a été largement question de la rentrée scolaire et des écoles lors du conseil communautaire.

Alors que la rentrée a débuté depuis plus de deux semaines, il est déjà malheureusement question de confiner certains élèves. Après le test positif d'une animatrice du centre de loisirs de Ceton, ce sont plusieurs enfants des différentes écoles voisines (dont le Theil) qui ont dû rester chez eux.

Les parents ont été invités à tester leurs enfants et attendre les résultats au plus tard 8 jours après le test, à cause de la forte demande actuelle.

Il va sans doute falloir s'habituer à ce genre de situation, qui est évidemment très difficile à gérer pour le personnel de ces écoles », commentait la présidente Isabelle Thierry à la sortie du conseil du 10 septembre dernier.

---

Lire aussi : Covid-19. Suspicion de cas dans les écoles de Ceton et du Theil-sur-Huisne

## L'école Saint-Michel

Les élus du conseil ont voté jeudi 10 septembre 2020, à l'unanimité les frais de scolarité de six enfants qui sont scolarisés dans la CDC mais résident à l'extérieur, pour un montant total de 3 408 euros. Ils ont également accordé une nouvelle fois leur vote à la participation de la collectivité dans le réseau d'aide des élèves en difficulté (RASED) qui comprend deux intervenants spécialisés dont un psychologue et une enseignante spécialisée.

Ce dispositif, implanté au Theil, permet à plusieurs enfants d'autres CDC d'en bénéficier. Une source de revenus intéressante pour la collectivité.

Les débats ont été plus longs sur le cas de l'école privée Saint-Michel, basée à Bellême. Cette école, qui bénéficie d'un contrat d'association avec l'état du fait de son statut, perçoit des subventions publiques que la CDC doit verser. « Est-ce vraiment obligatoire ? », questionnent certains élus. « C'est dans leur intérêt, même si certaines écoles privées n'ont pas de contrats et ne perçoivent donc pas d'aides », précise Guy Suzanne, adjoint en charge du scolaire. Si la question mérite d'être posée, c'est que le coût de subvention s'élève à 72 550 euros pour l'élémentaire et la maternelle.

« Comment justifier le fait de passer de 21 000 euros d'aide pour l'élémentaire à 50 000 pour la maternelle, sans prendre en compte le personnel ? », demande encore un élu.

La question restera sans réponse.

Si le nombre d'enfants pris en charge a augmenté en 2020, le coût reste important pour les élus. « A-t-on essayé d'optimiser au maximum ? », questionne Serge Cailly, l'ancien président toujours très impliqué dans les débats.

« Nous allons refaire un point là-dessus », promet Isabelle Thierry, alors que deux élus de Belfôret-en-Perche s'abstiendront de voter la subvention.

La CDC a demandé par ailleurs une compensation financière à l'État.

Par ailleurs, la collectivité a acté le recrutement de deux enseignants pour l'aide au devoir à l'école de Ceton, tout en validant les tarifs des cantines sur les différentes écoles, relativement stables par rapport à l'année précédente.

### Les loyers des commerçants

Alors que le sujet a fait débat à Bellême où plusieurs commerçants ont été saisis de leurs loyers du confinement, la question des prélèvements a été évoquée.

Selon Jean-Pierre Deshayes, adjoint à l'économie :

Aucun commerçant n'a fait une demande d'annulation ou de report à l'heure actuelle. »

David Boulay, maire de Belfôret-en-Perche, a assuré quant à lui que « chaque commerçant avait été démarché individuellement pour être informé par les différentes aides qu'ils pouvaient bénéficier. Ils étaient donc très bien informés. »

### Chute des revenus

Sur le front des recettes, la CDC enregistre une lourde chute de ses revenus dont elle bénéficie grâce au Fonds de Péréquation Intercommunal et communal (un fonds mis en place après la suppression de la taxe professionnelle).

On perd près de 300 000 euros de montant reversé par rapport à l'année dernière », détaille Sébastien Thirouard, adjoint aux finances.

Le montant du fond est donc déficitaire de 18 819 euros cette année. « Heureusement, nous avons été prudents dans le budget cette année, donc pas d'inquiétude », tempère l'adjoint.